



DCM DU 8 JUIN 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.144

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 8 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle Méliès à l'espace Intergénération – Rue des écoles.

**Date de convocation** : 2 juin 2023 - **Date d'affichage** : 14 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**21 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET et Anne-Laure OULED-SGHAÏER.

**8 excusés** : Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Laëtitia NOËL et Rozenn PIEL.

**7 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Grégory PRENVEILLE (qui a donné pouvoir à Laurent BERTIN), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## RENOUVELLEMENT DU LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 17.122 du 13 juin 2017 relative à la candidature de la Ville de Liffré au Label « Ma Commune aime Lire et Faire lire » ;

VU la délibération 2021.072 du 22 avril 2021 relative au premier renouvellement du Label « Ma Commune aime Lire et Faire lire » ;

VU l'avis favorable de la Commission « Culture et communication » en date du 11 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau municipal en date du 22 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de renouvellement doit être déposée pour continuer à bénéficier du label « Ma Commune aime Lire et faire Lire »

Madame Lydia MÉRET, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, rappelle que la Ville de Liffré a obtenu en 2017 le label « Ma Commune aime Lire et Faire lire ». La première demande de renouvellement a reçu un avis favorable en 2021, pour une durée de 2 ans jusqu'à fin 2023.

Une demande de renouvellement doit être déposée avant le 30 juin 2023 pour continuer à bénéficier de ce label, pour une durée de 4 ans.

L'objectif est de valoriser les actions locales en faveur de la lecture réalisées par les bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire », mettre en avant l'engagement de la Commune dans la promotion de la lecture sous toutes ses formes sur son territoire et favoriser, par les partenariats actuels et à venir, le développement du programme « Lire et Faire Lire » à Liffré.

Le nombre de bénévoles engagés dans « Lire et Faire Lire » augmente régulièrement chaque année : 18 bénévoles recensés à Liffré en 2022-2023 (10 en 2020-2021).

Le Label « Ma Commune aime Lire et Faire Lire » est visible sur les totems d'entrée de ville.

Pour conserver le Label, la Ville doit s'engager à mettre en œuvre 3 actions au minimum dans une liste de 9 actions. Lors de la première demande de label en 2017, 6 actions avaient été choisies et sont toujours suivies aujourd'hui.

- 1) Communiquer sur les actions menées par les bénévoles dans les différents médias communaux pour valoriser et développer la mise en place du programme
  - Articles dans le *Liffréen magazine* (publication municipale), dans la presse locale, sur le blog de la médiathèque, dans le magazine *Quoi de 9* (publication de Liffré-Cormier Communauté).
- 2) Favoriser la présence de « Lire et Faire Lire » dans les activités proposées en temps périscolaire
  - Interventions hebdomadaires des bénévoles de « Lire et Faire Lire » sur le TAP du midi à l'école maternelle Robert Desnos (1 séance le lundi, 2 le mardi, 2 le jeudi, 1 le vendredi avec 6 enfants par séance, soit 36 enfants bénéficiant de ce temps de lecture par semaine).

- Interventions hebdomadaires des bénévoles de « Lire et Faire Lire » à l'école élémentaire Jacques Prévert (1 séance le jeudi pour 7-8 enfants de la classe ULIS, 1 séance le vendredi pour 6-7 enfants du CE2 au CM2, pendant la pause méridienne).
  - Interventions hebdomadaires des bénévoles de « Lire et Faire Lire » pour des lectures au multi-accueil (1 séance le lundi et 1 séance un mercredi sur 2) et à la halte-garderie (1 séance le mardi).
  - Interventions hebdomadaires des bénévoles de « Lire et Faire Lire » pour des lectures auprès des enfants de l'Aire des Gens du Voyage (le mercredi).
- 3) Favoriser la présence de Lire et Faire lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial), ou dans le contrat de ville
- Participation de deux bénévoles « Lire et Faire Lire » aux réunions de travail en lien avec le PEdT.
- 4) Inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique
- Emprunts de livres à la médiathèque de Liffré par les bénévoles, qui peuvent bénéficier des conseils des bibliothécaires
  - Participation des bénévoles aux présentations de coups de cœur par les bibliothécaires de Liffré (3 fois par an)
- 5) Associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- Janvier : participation des bénévoles à des animations dans le cadre de la « Nuit de la Lecture ».
  - De juin à août : participation des bénévoles aux séances de « Médiathèque Buissonnière » (lectures dans les parcs de la ville).
  - Septembre : présence à la Journée des associations (stand dédié à l'association « Lire et Faire Lire »).
- 6) Valoriser et reconnaître les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réceptions, invitation aux activités de la commune...)
- Invitation à un moment de convivialité avec l'ensemble des bénévoles de la Culture, une fois par an.
  - Invitation aux vœux du Maire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de candidature au renouvellement du label « Ma Commune aime Lire et Faire Lire », reprenant les éléments cités ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander le renouvellement du label pour une durée de 4 ans et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ